



# Les collaborations pluri-professionnelles obstacles et ressources

Thierry VASSE     DGA Education Enfance Jeunesse Ville d'Orvault  
Vice-Président de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs Education des Villes)  
Thierry VASSE

# Enseignants et ATSEM: travailler ensemble

**Quelles fonctions et rôles complémentaires des différents professionnels, dans le cadre des enjeux renouvelés de l'Ecole Maternelle ?**

## Des enjeux renouvelés (cf programmes 2015)

- 5 domaines d'apprentissage
- priorité au langage
- continuités éducatives
- devenir élève de façon progressive
- école juste, « bienveillante » et exigeante
- école « qui s'adapte aux jeunes enfants »
- « dialogue régulier et constructif avec les parents »
- ...

# EM: 1ère étape pour garantir la réussite de tous les élèves

*« La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. »*  
(extrait des programmes pour l'école maternelle 2015)

## EM

- d'abord un lieu de stimulation à visée éducative
- le maillon du système où il y a le + de mixité sociale

👉 L'affaire de **TOUS**

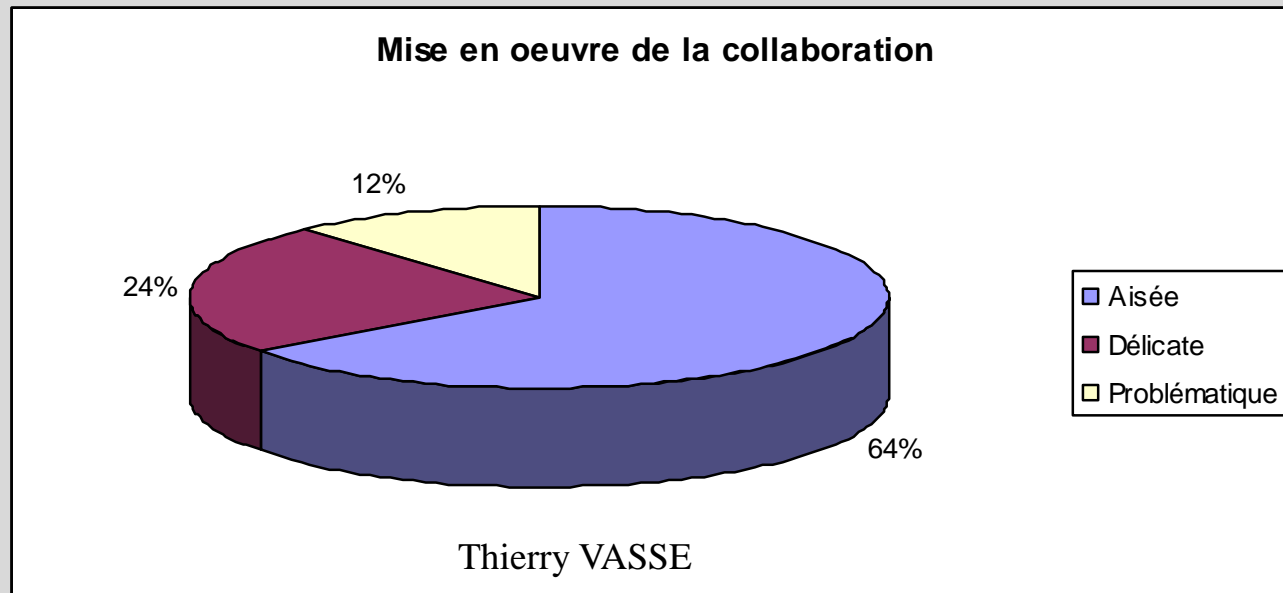
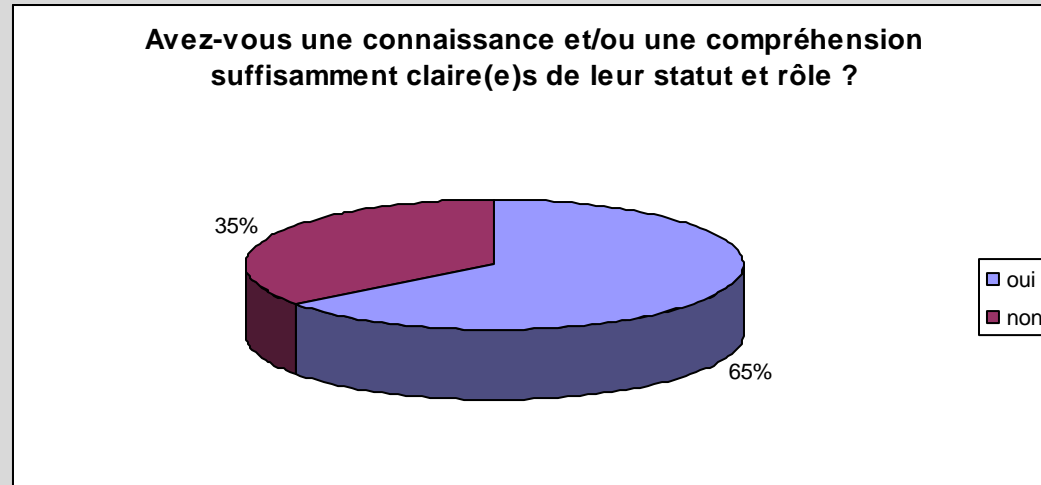
👉 Sur **TOUS** les temps de la journée

# Spécificité historique d'un partenariat à construire et à réguler en permanence

1. **Enseignants et non enseignants** de l'Ecole Maternelle
2. **Nécessité et complexité** de ces collaborations : les construire et les réguler pour ne pas les subir
3. **ATSEM, un métier en forte évolution à clarifier**
  - De « l'agent nettoyant » à « l'agent nettoyant et éduquant »
  - 3 fonctions fondamentales en interactions
4. **Clarifications et perspectives** pour « mieux » travailler ensemble dans le cadre d'une école maternelle aux enjeux renouvelés

# Enquête départementale Ecole maternelle

## 5. A propos de votre collaboration avec les ATSEM



# 1. Spécificité de l'école maternelle

- Des professionnels enseignants et non-enseignants
- De l'institutrice au professeur des écoles



- De la « dame de corps » à l'ATSEM jusqu'aux très récentes nouvelles évolutions du métier

# L'institutrice et la femme de service



**Des évolutions historiques  
communes**

Thierry VASSE

# De l'institutrice... au Professeur des Ecoles

**Jusqu'à la fin du XVIII ème siècle**, la garde des enfants (jusqu'à 7 ans environ) est assurée par la famille

**1740-1826** : création des premières « petites écoles à tricoter » par le pasteur Oberlin

**1827** : création des premières « salles d'asile » pouvant accueillir entre 150 et 200 enfants de 2 à 7 ans

**1836** : salles d'asiles gérées par les municipalités avec autorisation d'exercer délivrées par les Recteurs.

Les surveillantes doivent posséder un diplôme de « bonnes mœurs et d'instruction »

**1848** : les salles d'asiles deviennent établissements d'instruction publique

**1881** : les lois Ferry attribuent définitivement le nom d'école maternelle aux salles d'asile. Les surveillantes d'asile deviennent des **institutrices d'école maternelle**. Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, Inspectrice Générale (1838-1925) de profondes modifications transforment le fonctionnement de l'école maternelle et détermineront les grandes lignes de son orientation jusqu'en 1977.

Que l'école maternelle ne devienne « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne »

**2 sections: les petits (2 à 5 ans) et les grands (5 à 7 ans) avec 50 élèves par sections**

**1887** : programmes spécifiques

**1905** : programmes allégés après avis d'une commission du surmenage en 1889

**1921** : le souci d'éducation prime sur celui d'instruction. Programmes révisés. Création de l'AGIEM

**1977** : programmes qui établissent un triple rôle à l'école maternelle: « éducatif, propédeutique et de gardiennage ». Premiers hommes enseignants en maternelle. PS MS GS

**1986** : instructions pour l'école maternelle « scolariser, socialiser, apprendre et exercer »

**1989** : loi d'orientation, mise en œuvre des cycles « cycle 1 dit des apprentissages premiers ». Création IUFM

**1995 – 2002 – 2008 – 2015** : nouveaux programmes pour l'école maternelle

**2013** : création des ESPE

**Rentrée 2019** : école obligatoire à partir de 3 ans



# De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM »

- 1883 :** émergence de la notion de « *femme de services* » dans les écoles.
- 1887 :** émergence de la fonction dans chaque école. Nomination par la commune.
- 1958 :** (Arrêté du 3 novembre 1958): création des « **ASEM** » (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans le code des communes. Double rôle : entretien et hygiène du jeune enfant.
- 1985 :** (Arrêté du 13 mai 1985- JO du 14 mai 1985 ) : institue **l'ASEM** comme « membre de l'équipe éducative et lui reconnaît une place au sein du conseil d'école .
- 1989 :** (Décret N°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école) : *le directeur de l'école « organise le travail des personnels communaux en service dans l'école »*. Les ASEM ne doivent pas être amenés à remplacer les enseignants mais peuvent s'occuper des enfants en dehors de la présence de ceux-ci.
- 1990 :** (Décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) : participation à l'équipe éducative. « *Le directeur peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles* ».
- 1992 :** (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « *Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.* » - Assistance matérielle et pédagogique - **CAP petite enfance**
- 2006 :** version consolidée du Décret N° 92-850 du 28 août 1992 : Aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap et surveillance de cantine scolaire
- 2010:** nouvelle version du 11 septembre 2010 (3 possibilités de concours)
- 2013:** Réforme des rythmes, circulaire PEDT. ATSEM intervenants TAP
- 2018:** nouvelle version du Décret de 1992 « **Thierry VASSEZ** Appartient à l'équipe éducative »

# De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM » Suite

**1992 :** (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « *Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.* » - Assistance matérielle et pédagogique - CAP petite enfance

**2017: Février**                      **Rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale sur les ATSEM**

**2017: Octobre**                    **Rapport de l'Inspection Générale « Les missions des ATSEM »**

**2018:** Décret du 1<sup>er</sup> mars « *Les Atsem sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les Atsem appartiennent à la communauté éducative. Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.*

*En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au premier alinéa et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants.*

## 2. Nécessité et complexité de ces collaborations

Un partenariat indispensable au fonctionnement de l'école maternelle, mais :

- qui **ne va pas de soi**
- qui n'est **pas toujours lisible** à l'interne et à l'externe
- qui **suppose une préalable clarification** des rôles et missions de chacun et un **respect des prérogatives de chacun**
- qui **engage à une prise en compte partagée des évolutions** des métiers et du système éducatif
- qui **engage un travail en équipes élargies** au service du bien-accueillir et du bien-être de chacun
- qui **interroge l'ambivalence hiérarchique et fonctionnelle**, les questions de responsabilités sur les temps de transition
- qui **nécessite de garantir les continuités** éducatives
- qui **nécessite un partage « raisonné et intelligent »** des territoires [territoires](#)
- ...[Binomes ATSEM videos\Enjeux clarification et concertation.wmv](#)

**qui oblige des temps de communication et régulations réguliers**

# 3. Un métier en forte évolution

## L'ATSEM dans ses 3 fonctions

au service de la construction de l'identité, de l'épanouissement, **et du langage** de chaque enfant

(Cf décret du **1<sup>er</sup> mars 2018** - article 2)

« Les Atsem sont **chargés de l'assistance au personnel enseignant** pour **l'accueil et l'hygiène des enfants** des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la **préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel** servant directement à ces enfants.

Les Atsem **appartiennent** à la communauté éducative. Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des **enfants à besoins éducatifs particuliers**.

En outre, ils peuvent être chargés de la **surveillance des enfants** des classes maternelles ou enfantines dans les **lieux de restauration scolaire**. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au premier alinéa et de **l'animation dans le temps périscolaire** ou lors des **accueils de loisirs** en dehors du domicile parental de ces enfants. »







Les écrits collectifs de groupes, de même que les échanges, font apparaître des **divergences concernant la vision du métier d'ATSEM (priorités différentes)**

<b>Pour les Enseignants</b>	<b>Pour les ATSEM</b>
<b>1. Aide à l'enseignant</b> 2. Aide à l'enfant	<b>1. Aide à l'enfant</b> 2. Education de l'enfant 3. Appui à l'enseignant
Approche davantage centrée sur l'aide pédagogique	Approche davantage centrée sur la dimension éducative





# Annexe 1 / Le métier d'ATSEM



# Dans la fonction d'entretien du matériel



Mettre en ordre pour  
permettre à nouveau

le **désordre...**

Thierry VASSE



# Dans la fonction éducative



Place fondamentale à la relation duelle,  
Thierry VASSE à la **verbalisation**

# L'ATSEM: agent d'interactions langagières

- Evolution du métier et professionnalisation
- Figure d'attachement sécurisée
- Fonction éducative et fonction d'aide pédagogique
- Partenaire privilégié de la relation duelle

*« Pour faire un homme il faut d'autres hommes. Mes gènes me permettent de fabriquer des cordes vocales qui me permettent de parler, mais mes gènes ne m'apprennent pas à parler. Ce sont d'autres hommes qui m'apprennent à parler. »*

**Albert Jacquard**

Thierry VASSE

# Professionnels de l'école: tous « tuteurs » de langage

## Parler (parlez!) pour amener l'enfant à parler

- Parler est un **contenant des émotions**
- Parler, c'est **élaborer le manque, assumer la séparation**
- Parler est une demande de **partage de sens**
- Parler, c'est **s'inscrire dans des codes sociaux**
- Parler, c'est **appréhender l'étrangeté du monde**
- Parler, c'est acquérir un **pouvoir sur le monde, sur les autres**

*« Pour que l'enfant parle, il faut qu'il pense,  
et pour qu'il pense, il faut qu'il vive! »*

**Pauline Kergomard**

Thierry VASSE

# Le maniement d'un « parler professionnel »

- Le « **parler de l'école** » n'est pas celui de la maison
  - Parler « **avec** » et pas seulement « à »
  - Parler aux plus jeunes d'une certaine **manière, professionnalisée**
  - Prise en compte de **l'hétérogénéité** de l'accès à la parole
  - Prise en compte de l'importance du **non-verbal**
  - ...
- 
- ➡ Des éléments majeurs de professionnalisation à partager en équipes
  - ➡ Des questions fortes de plans de formation

# Dans la fonction d'aide pédagogique



Thierry VASSE **Le concept d'étayage**

## 4. Clarifications et perspectives pour « mieux » travailler ensemble dans le cadre d'une école maternelle aux enjeux renouvelés

### ⬇ leviers prioritaires

#### ➡ Incontournable levier des **formations / régulations**

- **Spécifiques** à chacun des métiers (avec entrées évolutions des programmes et enjeux de l'école maternelle pour les agents Ville...)
- **Pluri professionnelles sur les questions fortes à partager :**
  - Priorité au langage, parler professionnel
  - Question de la bienveillance / bien-être / bien-devenir
  - Relation école/familles
  - Continuités éducatives, transitions, transmissions...
  - Responsabilités temps scolaire, temps périscolaires
  - Handicap
  - Étayage, autonomie, enfant acteur...
  - Aménagement des espaces
  - Moins de 3 ans
  - Animation conduite d'ateliers
  - ...





# JOURNÉE D'ACTUALITÉ

Retrouvez toute l'offre de formation sur

[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)



La délégation Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT, le Centre De Gestion de l'Isère, l'Académie de Grenoble vous invite à participer à une journée d'actualité

## La relation ATSEM-Enseignants Pour une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant à l'école maternelle

**20 JUIN 2018**

**CNFPT – Amphithéâtre -  
440 rue des universités 38400 SAINT MARTIN D'HERES**

**Horaires : accueil 13h, démarrage 13h30 - 17h30**

### Contexte :

Le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles prévoit que les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les ATSEM participent à la communauté éducative. La relation ATSEM enseignante est parfois complexe et spécifique.

### Objectifs :

- Mieux se connaître pour travailler ensemble dans le cadre de l'école
- Trouver et/ou élaborer des pistes de travail communes pour que chacun puisse trouver sa place
- Articuler les actions de l'ATSEM et l'enseignant autour des gestes professionnels
- Se donner les moyens d'une continuité éducative tout au long de la journée (temps scolaire et périscolaire)
- Donner aux familles une lisibilité de la continuité éducative au sein de l'école maternelle
- Partager une culture commune sur le développement de l'enfant et sur l'acquisition du langage

**Publics :** ATSEM, agent.e.s faisant fonction d'ATSEM, enseignants, élu.e.s.

**Ouverture institutionnelle :** M.Baffert Président délégué du CDG38 en charge des instances paritaires, de l'emploi et des concours, Anne GROUSELLE Directrice Adjointe à la Formation CNFPT et Elisabeth LATAPIE : Inspectrice de l'Éducation Nationale Maternelle, conseillère auprès de la Directrice Académique pour les écoles maternelles.

### Intervenant.e.s :

-Christine LEQUETTE : médecin, conseiller technique du recteur de l'Académie de Grenoble. Mieux connaître l'enfant de l'école maternelle à travers son développement



CNFPT – Auvergne-Rhône-Alpes Délégation de Rhône-Alpes Grenoble

440 rue des universités 38400 SAINT MARTIN D'HERES

Thierry VASSE

## Exemple : Synthèse tableau « Conditions de réussite d'un atelier confié à l'ATSEM »

### AVANT

- L'enseignant définit les objectifs, le cheminement...
- Anticiper une bonne préparation matérielle
- Définir la durée de l'atelier
- Préciser le nombre d'enfants concernés
- Préciser la démarche d'animation proposée par l'enseignant
- Consigne : claire, précise, concise ou pas nécessaire (activité induite)
- Importance de penser l'action de l'Atsem (plus ou moins de guidage de l'enfant)
- Présentation du travail aux enfants en présence de l'Atsem

### PENDANT

- Introduire l'activité de façon motivante
- Atsem centrée sur cette tâche
- Laisser le temps de l'exploration
- Essais-erreurs possible
- Langage clair et cohérent
- Attitudes de l'adulte : Encourager Motiver Ecouter Observer Solliciter Relancer
- Dédramatiser...

### APRES

- Faire parler sur le travail
- Associer les enfants au rangement
- Evaluer pour et/ou avec l'enseignant
- Bilan de l'atelier (restitution)
- Savoir si l'enfant a fait le travail seul (quelle aide si aide...)
- Envisager les réajustements/fonctionnement de l'atelier

## ➔ Incontournable réflexion collective sur la nécessaire dynamique de cohérence éducative

**Suivant le parcours individuel de chaque enfant** (*participation ou non à l'accueil du matin et du soir, restauration, sieste à l'école, ateliers décloisonnés, TAP, présence d'AVS, d'EVS, d'AED, d'intervenants extérieurs...*)

**possibilité de rencontrer de 2 à 10/12 adultes éducateurs différents sur une même journée d'école**

**Des questions fortes réactivées par la mise en oeuvre de la réforme des rythmes éducatifs et ses nouveaux développements (changements?):**

- **Quelle organisation partagée des transitions EN / Ville ?**
- **Quelle gestion partagée des continuités éducatives et ruptures ?**
- **Quels outils communs ?**
- **Quelles évolutions partagées ?**
- **Quelles compréhension par les enfants du “qui fait quoi quand”?**
- **... ?**

## ➔ Vers la co-écriture de chartes... des collaborations

### Au-delà de seules chartes des ATSEM

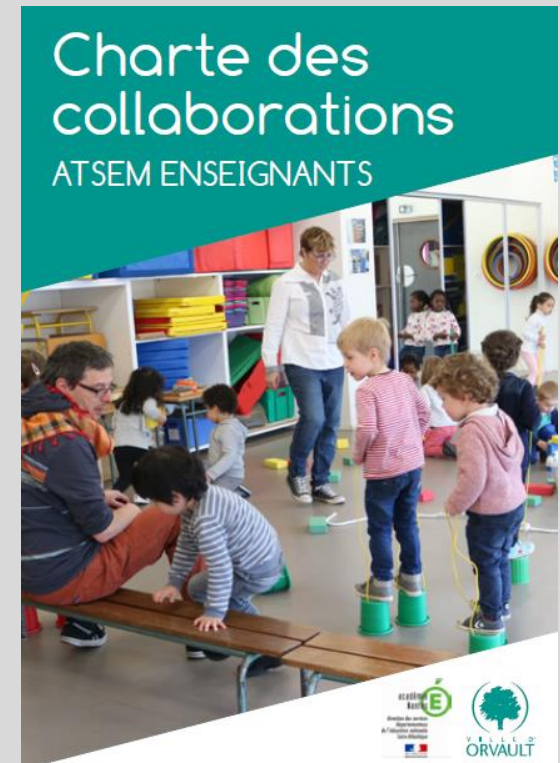
- démarche partenariale concertée pour **accompagner et faciliter le travail quotidien des professionnels de l'école maternelle**
- en appui sur **l'évolution importante du métier d'ATSEM**
- en appui sur la **dynamique de renouvellement des enjeux de l'école maternelle**
- répondre au besoin de **clarification des missions et rôles de chacun**
- préciser les logiques de **complémentarité, cohérence, continuité** et de **sens**

Charte = cadre de référence commun, **l'intérêt de l'enfant** et le **bien-être professionnel** demeurant le cœur des préoccupations.

**Ecrit construit en contexte** après analyse des besoins

**Ecrit validé** et accompagné

Thierry VASSE



## ➔ Vers une prise de conscience partagée de la nécessité d'une RECONNAISSANCE EFFECTIVE des 2 métiers

Des témoignages quotidiens qui en disent long sur les situations vécues et les ressentis...

Lorsque vous donnez votre temps, votre énergie, fabrication des costumes et des décors, que vous gérez les enfants.spectacle de fin d'année, 150 enfants de 3 à 5 ans sur scène.

L'enseignant présentateur ne remercie que les enseignants...

10 ATSEM BLESSÉES... @ATSEMdeFrance

09:28 - 6 juin 2018

11 Retweets 20 J'aime



12 11 20

Thierry VASSE

56% 18:26

### ← Tweet

@ATSEMdeFrance et 2 autres



Réunion hier des parents d'élèves, j'y étais, et le PE m'a présenté comme son assistante et j'ai eu ma prise de parole pour expliquer mon rôle dans la classe et auprès des enfants.Quand on veut on peut...

1 3 5

**Le Notre Gaelle** @nayananan... · 11 h ▾  
Moi aussi fati, mes efforts payent auprès de l'équipe puisque réunion commune PE atsem, puis réunion avec parents, les Atsem sont invitées par les PE à expliquer leur rôle auprès des parents ! C'est du travail de terrain !!!!! À toutes de le faire, ça marche.

2 4 4

**Secrétaire-générale** @Gaelle... · 11 h ▾  
Heureuse de ces lectures ! Je vais en



## ➔ Vers une prise de conscience partagée de la nécessité d'une **RECONNAISSANCE EFFECTIVE** des 2 métiers

- Penser la place de chacun dans les différents moments
- Affichages écoles/classes, outils de communication...
- Réunions communes (différents formats)
- Réunions parents
- Équipes éducatives
- Conseils d'écoles
- ...

Avec **RECONNAISSANCE EFFECTIVE** du besoin de libérer du temps professionnel de présence pour les ATSEM = rôle de l'employeur/collectivité

(Temps annuel dédié, géré par les directeurs d'écoles en lien avec les services éducation des villes)

## OUVRAGES

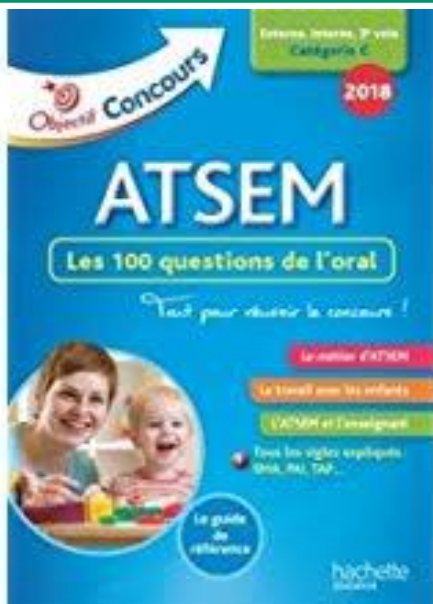
Thierry VASSE



« **ATSEM-enseignant : travailler ensemble** »

Ed. SCEREN CANOPE

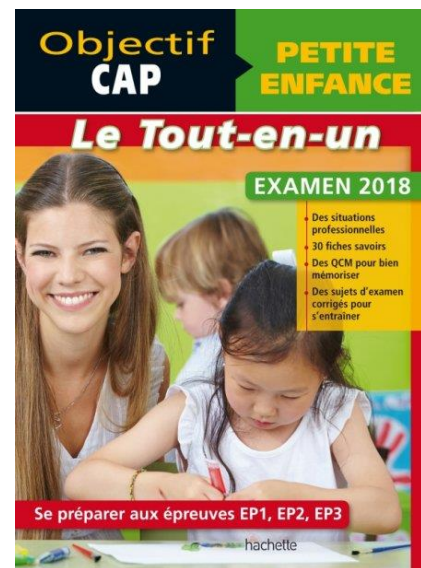
En cours de réédition



**Le Guide l'ATSEM 100 questions/réponses**

Ed. Hachette 2018

Thierry VASSE



**Tout en un Réussir le CAP Petite Enfance**

Ed. Hachette 2018